

PV du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC
Séance du mercredi 24 février 2021 à 20 h 30

La séance a été ouverte à 20h38 sous la présidence du maire André ANDRZEJEWSKI.

Membres présents: ANDRZEJEWSKI André, BEAUJEAN Isabelle, BARGUES Nicolas, GISCARD Maxime, LAPERRIERE Alexandre, LESCALE Cyril (arrivé à 20h45), LOBRY Alain, MOLINIÉ Francis, RODRIGUEZ Grégory porteur du pouvoir de JOURDANA Marion, VIBIEN Michel.

Absents : JOURDANA Marion pouvoir à RODRIGUEZ Grégory (reçu à 20h55)

Le quorum est atteint. Compte tenu de la promulgation de la loi n° 2020 – 1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, le quorum n'est plus de la moitié mais du tiers de l'effectif, jusqu'au terme d'application de la loi, prorogée une nouvelle fois le 9 février 2021, jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Date de convocation : 18 février 2021

Secrétaire de séance : LAPERRIERE Alexandre a été coopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour : L'ordre du jour, tel que diffusé avec la convocation, le 18 février 2021, a été détaillé et accepté sans réserve par les membres présents. Il a été rappelé la nécessité de procéder par chacun des destinataires à un accusé de réception de la convocation par voie dématérialisée.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 29 janvier 2021 :

Arrivée de LESCALE Cyril : 20h45

Le maire a rappelé le contenu du projet de procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2021, qui a été diffusé avec la convocation par voie dématérialisée. Le projet de PV a fait l'objet d'un affichage conformément au CGCT. Aucune remarque n'a été formulée quant à ce projet de procès-verbal. Le procès-verbal tel que rédigé, affiché et diffusé, a été approuvé à l'unanimité des présents Pour : 10 voix, absente lors du vote JOURDANA Marion.

1. Autorisations de passage de la course cycliste Vélotoise le dimanche 1^{er} août 2021

Le maire a exposé la demande présentée par Monsieur Michel PALIS, président de l'association VÉLO CLUB FIGEACOIS/VCF qui organise comme chaque année une épreuve cycliste le dimanche 1^{er} août 2021, au départ de Figeac à destination du Nord du Lot et retour. L'association VCF a adressé une demande d'autorisation de passage sur le territoire communal, en annexant à sa demande, la carte des 4 itinéraires, déjà validés les années précédentes, sans incident quelconque. L'association a précisé que les concurrents devront respecter le code de la route, à charge pour l'association VCF de procéder, à ses frais, au balisage amovible préalablement à l'épreuve. L'organisateur, le club VCF assurera lui-même et sous son entière responsabilité, la sécurité des concurrents et des usagers de la route. Le balisage sera enlevé le soir même au moment du bouclage du circuit par les membres du club VCF. Les tableaux des horaires de passage ont été fournis.

La sécurisation des intersections sera opérée par les membres du club VCF munis de gilets à haute visibilité. Ils seront porteurs de toute information nécessaire aux moyens techniques et médicaux et de secours que l'association VCF envisage de mettre en œuvre : pompiers, gendarmerie, SAMU, médecin etc. Le club VCF s'engage à rédiger et diffuser à son service d'encadrement, toutes les consignes de sécurité nécessaires au bon déroulement de l'épreuve sportive. Sous réserve de la souscription d'une assurance responsabilité civile par le VCF, couvrant la commune,

ses élus et ses habitants ou d'une extension spécifique à cette épreuve sportive traversant le territoire communal, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, avec abandon de recours vis-à-vis de la commune, de ses élus et de ses habitants et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Padirac autorise l'association VCF à organiser la traversée de la commune décrite par ses soins, sous réserve que les conditions météorologiques le jour de l'épreuve le permettent. Le résultat du vote : unanimité des présents : Pour = 10 voix.

Pouvoir reçu par RODRIGUEZ Grégory de JOURDANA Marion à 20h55

2. Adhésion au SDAIL/ Désignation d'un référent titulaire et d'un suppléant

Il a été exposé par le maire que le titulaire au conseil d'administration représentant la communauté de communes CAUVALDOR auprès Du Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot/SDAIL était un élu de Padirac, VIBIEN Michel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'adhérer au Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot, et d'approuver les statuts qui lui ont été communiqués par ce syndicat. Le conseil municipal a décidé de désigner MOLINIE Francis en tant que représentant titulaire à l'assemblée générale du SDAIL et ANDRZEJEWSKI André en tant que suppléant.

Le conseil municipal a décidé d'autoriser le maire à signer tous documents se rapportant à cette adhésion et engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette adhésion. Résultat du vote : unanimité des présents et des représentés : 11 voix.

3. Information relative à la demande de subvention DETR

La préfecture a transmis un courrier à la commune l'informant de l'absence de classement du bâtiment de la mairie en tant que ERP, en contradiction avec la liste disponible dans les archives de la commune. De ce fait, la commune ne serait donc plus éligible à la DETR. La préfecture nous engage donc à engager au plus vite la régularisation de la situation en adressant une déclaration auprès de ses services.

Cette lettre compromet toute la démarche, de financement, de planification et de réalisation des travaux d'amélioration de l'accueil des administrés et des PMR dans le bâtiment de la mairie. La recherche dans les documents disponibles montre des errements à partir de la date de mise à l'étude du transfert de la mairie dans la salle communale en 2017.

La démarche de rectification est en cours et sera adressé à la sous-préfecture dès complétude en vue d'obtenir un examen par la commission départementale de sécurité et un rendez-vous en sous-préfecture.

4. Demandes de la société de chasse Saint-Hubert/ Le Cayrou/Miers/Padirac:

Le maire a présenté le contenu de la réunion organisée le 15 février 2021 avec cette association type loi 1901. Cet échange a permis de prendre connaissance des nouveaux statuts de l'association constituée depuis le 13 juillet 2020. Elle a pour objet, l'organisation de la chasse, la répression du braconnage, la régulation des espèces nuisibles en assurant la gestion du gibier et en proposant aux membres l'aménagement du territoire de chasse. Le nombre de membres est de 32. Il a été évoqué la constitution du bureau, le calendrier de chasse, la formation à la sécurité et la gestion des armes et des chiens.

L'association a sollicité l'autorisation de chasser sur le territoire communal dans le cadre d'un bail gracieux de droit de chasse et de destruction des nuisibles, d'obtenir l'intégration d'une page représentative de l'association au sein du site Internet de la commune, d'obtenir une subvention annuelle ainsi que d'obtenir la mise à disposition d'un local pour traiter le gibier et réunir les membres de l'association.

La possibilité d'installer un local dans la bergerie a été évaluée sachant que ce bâtiment n'est pas, à ce jour, un ERP. Une étude est en cours au sein de la commune pour évaluer la possibilité d'intégrer

ce local, qu'il soit commun à plusieurs associations, ou mis à disposition de l'association de chasses au bâtiment communal de la Bergerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer, pour accord, le bail gracieux présenté par l'association de chasse Saint-Hubert/Le Cayrou/Miers/Padirac. Adopté à l'unanimité par 11 voix. Les autres demandes seront examinées ultérieurement.

5. Constitution de la commission consultative communale marché estival

Le maire a rappelé que les 2 dernières années, en 2019 et 2020, le marché estival avait été entièrement géré par le comité d'animation de Padirac CAP, après avoir été créé et géré pendant 2 ans par une élue de la commune. La présidente de l'association CAP/comité d'animation de Padirac a indiqué au maire avoir restitué à la commune, le dossier chronologique complet constitué initialement par une élue de la commune et complété par l'association CAP pendant 2 ans. L'objectif serait d'assurer la gestion administrative et opérationnelle de cet événement estival en 2021.

Le maire a proposé que cette manifestation soit maintenue dans les mêmes termes que précédemment, à partir du premier juillet jusqu'au 31 août 2021. Ce planning nécessitait de commencer à gérer le dossier à partir d'avril 2021. Le prix du linéaire d'emplacement serait à réactualiser. Le nombre de commerçants ambulants semble stabilisé depuis 2 ans et s'établit à 17, complémentaires et globalement non concurrents. La difficulté majeure est constituée par la pandémie qui dure depuis février 2020 et qui risque de perturber la saison 2021.

Le maire propose que le référent du marché estival soit Michel BOKAN, ancien élu municipal, sous la présidence du maire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de confier la charge de référent du comité consultatif communal marché estival à Michel BOKAN. Mise aux voix, cette proposition a été votée à l'unanimité, 11 voix.

6. Commission Consultative Communale amende de police

Amendes de police : il a été rappelé par le maire que lors du précédent conseil municipal de janvier 2021, la possibilité de réclamer des subventions au titre des amendes de police en vue de trouver des solutions à certains problèmes de sécurité routière, a été évoquée.

La documentation est disponible. La réunion du dernier trimestre 2020 avec le responsable du STR de Saint-Céré doit faire l'objet d'une relance.

Le maire a proposé que cette commission consultative communale ait pour référent RODRIGUEZ Grégory qui en a accepté la charge. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'en entériner le principe. Mise aux voix, cette proposition a été votée à l'unanimité : 11 voix.

7. Questions diverses

7.1 Ciné Belle Étoile :

La commune a reçu un appel à candidature de la commission culture de CAUVALDOR en vue de participer à l'organisation de la projection gratuite d'un film pendant la saison estivale. Le dossier de candidature doit être renvoyé avant le 17 mars 2021. VIBIEN Michel s'est proposé de constituer le dossier de la commune. Les éléments du dossier lui seront transmis.

7.2 Lotissement appel à candidature Ecobarris transmis par le PNRCQ :

Dans le cadre de l'appel à candidatures lancées par le PNRCQ, un contact a été pris et la chargée de mission a rencontré plusieurs membres du conseil municipal le jeudi 18 février 2021.

À cette occasion, les modalités de sumo seulement de l'étude nous ont été confirmées à hauteur de 50 % sur un montant globalement estimé à environ 10 000 EUR. Par contre, le retour d'expérience des 5 communes qui ont engagé la constitution d'un lotissement montre que les coûts d'infrastructure a constitué son de l'ordre de 270 à 300 000 EUR. Il en résulterait un prix au m² dans une fourchette de 25 à 30 EUR/m² insusceptibles de concurrencer d'autres lotissement à des prix de 13 à 15 EUR /m².

La recherche d'utilisations alternatives reste d'actualité.

7.3 Élections régionales et départementales

La date de ces élections a été arrêtée par le gouvernement. Elles seront organisées les 13 et 20 juin 2021. Il y aura lieu de prévoir dans le même bureau de vote, 2 tables distinctes permettant aux électeurs de voter dans 2 urnes distinctes, ce qui conduit à 2 équipes distinctes d'assesseurs. Par contre, le Président du bureau de vote pourra superviser les 2 élections. Les modalités pratiques d'organisation doivent nous conduire à prévoir le matériel et le vérifier en temps utile en avril 2021.

7.4 CCID:

La réunion du CCID/commission communale des impôts directs, est prévue mi-mars 2021

7.5 Demandes de subventions :

Deux mains pour demain : collectif d'agriculteurs : cette demande de mise aux voix a été rejetée par 4 voix pour et 6 voix contre.

Association du musée de la résistance et de la déportation : la proposition d'une subvention de 100 EUR faite par le maire a été mise aux voix : pour 9 voix, 1 voix contre. Le maire a été mandaté pour mener à son terme cette subvention.

7.6 Panneaux d'affichage dans les hameaux :

8 panneaux en aluminium brossé seront disposés à proximité immédiate des points poubelles de format 4 fois A4 soit 42 cm X 60 cm seront approvisionnés et installés par l'agent communal pour communiquer les informations municipales.

7.7 stations vertes

La commune a reçu une proposition visant à l'inscrire dans ce cadre qui comporte un cahier des charges.

Cette démarche n'a pas semblé convaincre les conseillers.

7.8 Calendrier Municipal

Le maire a rappelé les échéances importantes du premier trimestre 2021 en matière de budget primitif, compte administratif en sollicitant le comité consultatif communal finances.

7.9 OTVD

Le maire a fourni des informations concernant le comité directeur de l'Office de tourisme Vallée de la Dordogne auquel il a participé, le 23 février 2021. Il résulte de l'analyse de l'OTVD une perte de chiffre d'affaires de 40 % sur la saison 2020. La démarche de l'OTVD vise à augmenter la notoriété des pays corréziens et lotois de la vallée de la Dordogne, par des campagnes ciblées vers des clientèles régionales : Bordeaux, Paris, Lyon et Marseille. Ce sont ces régions qui ont permis aux professionnels de la région de sauver leur saison 2020. Un effort de communication sera donc fait en leur direction. L'autre cible de clientèle est celle des pays francophones limitrophes : Belgique voire Suisse.

7.10 Voirie communale

La commune a reçu de CAUVALDOR, communication de la procédure de changement de compétence des voiries communales. Compte tenu de l'absence de moyens techniques et de personnel susceptible de permettre la réfection de certaines des voies, il a été étudié des modalités de prise en charge d'entretien de ces voies par CAUVALDOR.

Par ailleurs, CAUVALDOR a confirmé à la commune, la réfection, à sa charge, en 2021 d'une longueur de 640 m. Il sera donc procédé à la réfection de la VC1 entre Thégra et le bourg de Padirac. En 2022, nous avons inscrit en réfection, la voirie communale entre les hameaux de Bagou et du Gouffre.

Les modalités de réfection de 390 m de la voie communale mitoyenne entre Padirac et Thégra à partir du hameau de Gaule à Miers en direction de Monbillet à Thégra doivent être évaluées.

7.11 Parking place du cimetière :

Le coût qui nous a été confirmé par écrit par CAUVALDOR, apparaît au double de l'estimation orale qui nous a été faite. L'approvisionnement de matériaux et l'utilisation d'une plaque vibrante à manier dans le cadre d'une action citoyenne, permettront de restituer une surface ragrée, en bouchant les trous occasionnés par les véhicules routiers et les camions de ramassage des poubelles.

En confirmation de sa proposition exprimée lors de la séance du conseil municipal en date du 21 janvier 2021, un projet a été transmis la veille du conseil le 23 février 2021 par VIVIEN Michel. Une présentation de son projet sera opérée par ses soins le jeudi 4 mars 2021 à 8h30 : rendez-vous pour les intéressés à la mairie.

Fin de séance : 23h10

Vu par Nous, André ANDRZEJEWSKI, Maire de la Commune de Padirac, pour être affiché le 4 mars 2021, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.